

Délibération du conseil municipal du 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 30 janvier à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Madame FÉRET Béatrice, première adjointe au maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, FOURE Cyrille, LEBEL Jean-Claude, LELIEVRE Olivier, PERIER Cédric, et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya.

Pouvoir : Monsieur CAHAGNE Dominique à Madame FERET Béatrice, Monsieur PICARD Bastien à Monsieur LEBEL Jean-Claude, Madame LETAILLEUR Catherine à Madame STALIN Samya.

Nombre de membres :

en exercice	10
présents	7
votants	10

Secrétaire de séance : Madame STALIN Samya

(annule et remplace n°2024-01)

Travaux SIEGE : enfouissement de réseaux : DT 496693 **MENESQUEVILLE – RUE PLANCHE BOTTE TR1,**

IDENTIFICATION

N° Dossier Technique : 496693
Maître d'oeuvre: Cedric CHAMPION
Commune: MENESQUEVILLE
Chantier : RUE PLANCHE BOTTE TR1

Objet : Travaux SIEGE

Exposé des motifs

Madame la première adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **26 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **15 000.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Fait et délibéré le 15/02/2024

A Ménesqueville,

Pour extrait conforme,

Adjointe au Maire,
Béatrice FÉRET

